

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
22 - CÔTES-D'ARMOREXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

|               |    |
|---------------|----|
| • en exercice | 15 |
| • présents    | 15 |
| • votants     | 15 |
| • absents     |    |
| • exclus      |    |

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 22 septembre 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :  
17 septembre 2026

Date d'affichage :

## Objet

DEVIS  
AMENAGEMENTS  
EXTERIEURS MAIRIE -  
SALLE DES FETES -  
CIMETIERE

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme, BERTHELOT Christian

Secrétaire de séance :

M. TOUTAIN Jérôme

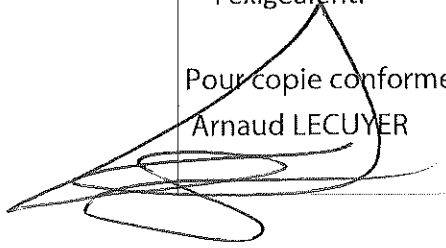
Dans le cadre des aménagements extérieurs de la mairie, de la salle des fêtes et du cimetière, plusieurs offres de fournitures ont été présentées au Conseil municipal.

Pour les pavés, l'offre de Point.P présentée en séance correspond à 1 305,20 € HT pour les pavés et palettes, tandis que l'offre de Gamm Vert est chiffrée à 1 626,80 € HT pour les pavés. Pour les lames destinées au cimetière, les montants présentés sont de 413,18 € HT chez Point.P et 312,00 € HT chez Gamm Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE l'offre de Point.P au tarif de 1 718.38 € HT soit 2 062.06 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à aller au-delà du montant initial du devis si les travaux l'exigeaient.

Pour copie conforme  
Arnaud LECUYER



le secrétaire de séance  
Jérôme TOUTAIN



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 022-212203236-20260928-2026\_085-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 28 septembre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire

